



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 mars 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-035

OBJET : Répartition des indemnités des élus

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 7

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Gérard PORA à Christiane LEPEIRE, Claire DEZOUTTER à Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Bertrand POUSSIERRE à Christophe GUYOT

Le ou les membres absent(s) :

Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENault, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe THOMAS

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20-1 et suivants,

CONSIDERANT que seul l'organe délibérant est compétent pour fixer les indemnités de ses membres, et ce avec un large pouvoir d'appréciation, sous réserve des plafonds fixés par les textes.

CONSIDERANT la demande d'investissement que représente l'élaboration des projets communaux pour certains adjoints,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle répartition des indemnités suivantes, applicables à compter du 1er avril 2022 :

Fonctions	Nom et Prénom	Pourcentage de l'indice 1027
1er Adjoint	Michel DUCROUX	19%
2ème adjoint	Chrystelle EDOUARD	19%
3ème adjoint	Yannick BARBOTTE	19%
4ème adjoint	Claire GUEGUIN	14.25%
5ème adjoint	Christian VEILLAT	14.25%
6ème adjoint	Martine MORETTI	14.25%
Conseiller délégué	Richard FAURE	14,25%

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 089-218903466-20220328-2022_035-DE

SLOW